



## **LES DISPOSITIFS REPREPARANT A UN DIPLOME OU A UNE QUALIFICATION MOREA (Module de repréparation à l'examen par alternance)**

### **■ OBJECTIFS**

Repréparer un examen (CAP, Bac Pro, Bac GT) par alternance sans pour autant redoubler la classe terminale.

### **■ PUBLIC**

Jeunes ayant échoué au CAP, Bac Pro, Bac GT, volontaires pour repréparer tout ou partie de leur examen et suffisamment autonomes pour réussir par alternance avec l'aide d'un encadrement.

### **■ ORGANISATION**

Les candidats à l'entrée dans un MOREA bénéficient d'un entretien et d'un bilan des acquis, prenant en compte les résultats obtenus à l'examen. Ce bilan permet d'établir le plan de formation de chaque candidat. Les modules doivent donc offrir des cheminements individualisés.

Les bilans individuels servent de base aux regroupements des jeunes afin de rapprocher ceux qui ont des besoins comparables pour accéder au diplôme.

Chaque module est pris en charge par des enseignants volontaires, avec le concours des personnes ressources de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Des intervenants extérieurs peuvent s'y adjoindre en tant que de besoins. Le MOREA peut s'articuler avec d'autres moyens de formation, comme l'enseignement à distance (CNED).

Au moment des entretiens et des bilans, il est recommandé de s'appuyer sur les compétences des CIO. L'alternance peut prendre une large place dans ce module, qui ne doit jamais devenir une « classe pour redoublants ».

### **■ DURÉE**

De quelques mois à l'année scolaire.

### **■ STATUT**

Scolaire : élève de l'établissement d'accueil.

### **■ VALIDATION**

Les jeunes doivent pouvoir bénéficier de sessions spéciales dès lors qu'elles sont organisées dans l'académie et être autorisés à subir les épreuves dans les centres de validation mis en place à cet effet. Des assouplissements quant aux conditions d'inscription leur seront proposés.

### **■ DEBOUCHÉS**

- Poursuite d'études en milieu scolaire ou en alternance, après l'obtention du diplôme en MOREA,
- Insertion professionnelle, accès à l'emploi.